



RÉSERVE CIVIQUE

DU TEMPS POUR LA RÉPUBLIQUE



POUR OFFRIR UN SERVICE SIMPLE, ACCESSIBLE ET NATIONAL

AUX ASSOCIATIONS
OU ORGANISMES PUBLICS
qui ont des besoins humains
pour des missions ou des projets
d'intérêt général.

AUX CITOYENS
qui souhaitent, à titre bénévole
et occasionnel, être utiles
concrètement à la société.

LA RÉSERVE

DONNE SA PLACE
À CHAQUE ACTEUR
(PRIVÉ, PUBLIC, CITOYEN)
DANS LA CO-CONSTRUCTION
DU BIEN COMMUN.

RÉSERVISTES

Citoyens français
Étrangers résidents
régulièrement sur
le territoire français
De plus de 16 ans

MISSIONS OCCASIONNELLES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

ORGANISMES D'ACCUEIL

Associations et organismes
sans but lucratif de droit français
Personnes morales de
droit public : collectivités
territoriales, établissements publics
(hôpitaux, lycées, universités, GIP...)
Services de l'Etat

COORDINATION DE LA RÉSERVE CIVIQUE

Préfets
Référénts territoriaux
Haut-commissaire à
l'engagement civique

COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES FORMES D'ENGAGEMENT EXISTANTES

La Réserve civique réunit sur une même plateforme toutes les missions d'engagement ponctuel en faveur de l'intérêt général et incarnant les valeurs de la République.

La Réserve civique agit en partenariat avec d'autres plateformes associatives ou territoriales consacrées à l'engagement.

La Réserve civique se distingue du service civique par la nature occasionnelle de l'engagement, par l'absence de limite d'âge et par son caractère bénévole.

Elle intègre les Réserves citoyennes déjà existantes.

La Réserve peut être un premier pas vers un engagement bénévole plus pérenne ou le prolongement d'un engagement préexistant.

C'est un outil de promotion de l'offre associative qui permettra de **toucher un large public et de bénéficier d'une visibilité accrue.**

C'est aussi un outil qui permet d'associer des bénévoles aux projets des services publics.

LES MISSIONS

Les missions ne sont pas imposées par l'État mais proposées par le monde associatif, les collectivités territoriales et les services de l'État. Ces missions occasionnelles peuvent être ponctuelles ou récurrentes.



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les associations politiques ou culturelles, les congrégations, les fondations ou comités d'entreprise sont exclus du dispositif.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Rendez-vous sur la plateforme numérique
de la Réserve civique

WWW.RESERVE-CIVIQUE.BETA.GOUV.FR



Inscrivez votre organisation comme organisme d'accueil
et remplissez le formulaire avec toutes les informations
nécessaires au sujet de votre(vos) mission(s)

Une fois votre inscription validée, vos missions sont
publiées et les réservistes peuvent s'inscrire
pour y participer.

Il vous appartiendra ensuite de leur répondre,
de les accueillir et de les accompagner
pour mener à bien leur mission.

CONTACT

Pour toute question ou demande,
contactez le référent départemental de la Réserve civique :
pref-reservcivique@charente-maritime.gouv.fr
ou posez votre question sur la plateforme